

Le 17.06_2014

Le Maire de la Commune

à M. BERG

DREAL HE Normandie

ité Administrative.

72 rue ST Sever

76032/ ROUEN Ce dex

Veuillez trouver ci-joint:

Je vous prie de bien vouloir m'adresser:

J'ai l'honneur de vous accuser réception de OIIDDIED ADDITION ADDITI

TANAMAN A CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE PAR

Veuillez croire, à l'expression de mes sentiments distingués. Le Maire,

DREAL HAV - Direction

The DOFOUR

COMMUNE de LES DAMPS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU <u>CONSEIL MUNICIPAL</u>

Canton de PONT DE L'ARCHE Arrondissement des ANDELYS

N° 62/2014

République Française

L'an deux mille quatorze et le dix juin à vingt heures trente

Séance du 10 juin 2014

<u>Nombres de</u> <u>Membres</u>

Afférents Qui ont au Conseil En exercice pris part Municipal à la déli

14 15 14

Date de la convocation

30/05/2014

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René DUFOUR, Maire.

<u>Présents</u>: MM. DUFOUR, ANSEAUME, BATTE, BLUET, FRYZ, MIGAULT, PANEL, RECHER

Mmes CAMUS, FORTIN, LE HENAFF, LETELLIER, TOUCHARD,

TOUVENOT

Absente : Mme LEBRET

Secrétaire de séance : K. CAMUS

MOTION CONCERTATION CONTOURNEMENT EST DE ROUEN

Monsieur le Maire rappelle aux élus que pour le dossier du Contournement Est de Rouen, la procédure de « concertation » organisée par la Commission nationale du débat public est en cours jusqu'au 12 juillet 2014.

Les réunions d'ouverture ont eu lieu à Rouen le 2 juin et à Evreux le 3 juin 2014. D'autres réunions vont se tenir selon le calendrier distribué par les services de l'Etat dans les communes concernées.

M. le Maire recommande aux élus de participer à ces réunions et de s'y exprimer s'ils le souhaitent. La possibilité de faire connaître sa position est possible également par courrier ou par Internet.

Le Maire fait un compte rendu de la réunion d'ouverture qui s'est tenue à Evreux et rappelle les courriers et délibérations adressés à la DREAL, au préfet de région et au préfet de l'Eure au cours des deux dernières années.

La parole est ensuite donnée à M. Panel, conseiller municipal, qui souhaite faire part de ses réflexions et avis sur le dossier.

Après ces deux exposés et la discussion qui s'en est suivie, les élus, à l'unanimité, adoptent la motion suivante qui sera transmise, accompagnée de copies de courriers, au garant, M. Michel GAILLARD:

- refus du projet autoroutier, à péage, empruntant un viaduc qui traversera et défigurera la vallée sur 2,5 km de long, 25m de hauteur avec pour seul but le transit des camions du Nord vers le Sud de la France.
- le passage de milliers de camions entraînera des nuisances sonores, visuelles ainsi que des possibles conséquences sur la santé des administrés vivant à proximité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le //

Le Maire René DUFOUR



- projet coûteux qui ne desservira pas le territoire traversé et ne réglera pas les embouteillages inextricables connus entre Igoville et Pont de l'Arche d'une part et la sortie de l'A13 à l'échangeur de Criquebeuf sur Seine d'autre part. Bien au contraire, un péage supplémentaire dissuadera les usagers locaux d'emprunter cette nouvelle voie comme on le constate actuellement avec le péage d'Incarville qui génère, du fait de son évitement par les usagers, la saturation aux heures de pointe de la déviation de Pont de l'Arche et de l'échangeur de Criquebeuf sur Seine à la sortie de l'A13..
- cette réalisation est en contradiction avec le Grenelle de l'environnement qui prône une utilisation maximale des voies existantes avant la création de nouvelles routes.
- regret que les propositions faites depuis plusieurs années par les associations et les élus n'aient pas été prises en compte ou étudiées par la DREAL.
- rappelle que lors du débat public de 2005, la question du « barreau vers l'Eure » a fait l'objet de remarques :
 - « Il laisse cependant en suspens la question du barreau vers l'Eure pour lequel les études insuffisamment avancées ne permettaient pas de produire l'information indispensable au débat. Mais les problèmes soulevés sur ce tronçon reliant le contournement à l'A13 et à l'A154 sont si aigus que la Commission Particulière du Débat Public suggère la mise en place d'une procédure de concertation pour la suite éventuelle de ce projet » (page 40 du compte rendu).
 - « Pendant la réunion de clôture, divers intervenants ont souhaité la poursuite de la concertation et ont proposé leur participation à cette démarche. Ces propositions ont reçu l'accord du maître d'ouvrage » (page 41 du compte rendu).

Il faut noter que depuis 2005, jamais le maître d'ouvrage n'a sollicité les collectivités à participer, à réfléchir, à travailler sur le dossier. A quoi le débat public et ses conclusions ont-ils servis puisque les services n'en ont pas tenu compte ?

- les seules réunions auxquelles les élus des petites collectivités ont été invités sont les
 - « trois grandes messes » (2011, 2012, 2013), présidées par M. le préfet de région et au cours desquelles ont été présentées les conclusions de la DREAL et pour lesquelles les nombreuses observations ne sont pas retenues!
- l'association ACCES qui réunit près de 70 000 habitants et regroupe des collectivités de Seine maritime et de l'Eure n'est pas écoutée par la DREAL sur ses propositions : oui au contournement de Rouen, oui au barreau Eurois MAIS en tenant compte des observations formulées.

Pour toutes ces raisons, les élus des Damps demandent à Monsieur le garant de prendre en compte ces différents points et d'imposer au maître d'ouvrage, tant qu'il en est encore temps, de revoir avec les collectivités concernées les solutions qui conviennent à tous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire René DUFOUR